

Une VOIX: Elle a été répétée bien des fois depuis.

M. DOUGLAS (Weyburn): Elle est malheureusement encore vraie, car il est toujours des gens qui changent de couleur comme le caméléon. Le petit animal prenait une teinte rose quand la femme du marin portait une robe rose, et une teinte bleue quand elle revêtait une robe de cette couleur. Quand elle endossa enfin un tartan écossais, le caméléon se tua en essayant de changer toutes les couleurs d'un seul coup. C'est ce qui est arrivé au Gouvernement avec sa politique du blé. Cherchant à plaire à tout le monde, le Gouvernement ne plaît à personne. Depuis février 1916, il a plusieurs fois modifié sa politique.

Des VOIX: Oh! oh!

M. DOUGLAS (Weyburn): Les interruptions se font plutôt nombreuses, monsieur l'Orateur, et cependant, hier soir, lorsque nous avons voulu poser au ministre de l'Agriculture certaines questions importantes, on nous rappela que nous n'étions pas en comité. Je ferai également remarquer aux honorables membres qu'il s'agit de la troisième mesure agricole déposée dans cette Chambre, et que les intérêts des cultivateurs de l'Ouest canadien seraient beaucoup mieux servis si quelques-uns de ces honorables députés prenaient la parole en faveur de leurs commettants au lieu de se contenter d'interrompre les autres membres qui tâchent d'accomplir leur devoir.

M. McNIVEN: Semonce numéro 2.

M. DOUGLAS (Weyburn): J'aborderai maintenant la politique du Gouvernement, telle que la révèle ce bill. Elle se divise en trois parties: premièrement, le Gouvernement a l'intention de supprimer la Commission du blé en tant qu'organisme permanent pour la manipulation et la vente du blé; deuxièmement, il se propose d'abaisser le prix minimum garanti; et, troisièmement, il entend mettre en train un projet de versements par acre. Or, examinons maintenant ces trois articles de son programme sur le blé.

En premier lieu, en ce qui concerne la suppression de la Commission du blé comme organisme permanent, il est évident, depuis le début, que le Gouvernement actuel a considéré cette commission comme un organisme temporaire et s'est efforcé, chaque fois qu'il en a eu l'occasion, de lui enlever ses pouvoirs ou de la supprimer complètement. Telle qu'elle a été conçue à l'origine, la Commission du blé n'était pas censée être un organisme provisoire mais devait constituer un apport permanent à la solution du problème l'écoule-

[L'hon. M. Gardiner.]

ment rationnel du blé. Le ministre de l'Agriculture a déclaré, hier soir, que l'on avait considéré la création de la commission comme mesure d'urgence, tel qu'en faisait foi le hantsard. J'ai parcouru en entier, ce matin, le compte rendu du débat qui eut lieu en 1935 lors de la présentation de la loi sur la commission canadienne du blé et je n'ai rien trouvé qui justifiait cette affirmation du ministre, sauf, peut-être, que les libéraux étaient les seuls à la considérer comme une mesure d'urgence. De fait, c'est là une des principales raisons pour lesquelles le colonel Ralston, le critique financier de l'opposition, s'opposa à la loi sur la commission du blé, c'est-à-dire parce qu'on voulait simplement en faire une mesure provisoire et d'urgence. Voici ce qu'il déclara:

Je crois, pour ma part, et je l'ai dit au comité, que nous devrions nous occuper de la situation comme d'une situation d'urgence, sans lier personne pour toujours à une politique permanente concernant le blé du Canada. Le projet de loi, tel qu'il apparaît et sans réserves d'aucune sorte, laisse entendre que le Gouvernement du Canada se lance dans le commerce du blé, à moins qu'un autre Parlement, par un acte explicite, ne rappelle la loi.

L'article 14 de la loi sur la Commission du blé stipule que le cabinet peut, par arrêté du conseil, en étendre les dispositions aux céréales secondaires. Loin de n'être qu'une mesure provisoire, les auteurs de cette loi prévoyaient le jour où il faudrait en étendre l'application. Le bill que la Chambre a adopté hier, le bill n° 82, qui vise à favoriser la vente collective du blé, laisse entendre clairement, à mon sens, que le Gouvernement se propose d'abolir la Commission du blé le plus tôt possible et d'avoir recours à un système de syndicats et de sociétés, dont résultera la confusion économique.

Je suis tout à fait opposé au premier article du programme du Gouvernement sur le blé, c'est-à-dire à la suppression de la Commission du blé comme organisme permanent chargé de l'écoulement du blé. Aucun ministre ne nous a donné une bonne raison pour justifier l'abandon de la Commission du blé et ne pas lui permettre de rendre de grands services aux habitants de l'Ouest canadien. Je concède qu'il y a des inégalités, mais il serait plus facile de les éliminer que de détruire tout l'organisme. Le Gouvernement se propose de tout saboter ce système plutôt que de chercher à en corriger les défauts.

Si nous passons maintenant au deuxième point de la politique du blé du Gouvernement, qui a trait au prix minimum garanti de 70c., je suppose que le pays devrait lui être reconnaissant de l'augmentation de 60 à 70c. Cependant, il n'y a pas lieu de le féliciter parce que ce changement n'a été fait qu'à la suite de pressions exercées sur lui par